

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019573	Date d'inspection Le 20 novembre 2025	
Nom de l'établissement Au pays des merveilles		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives 12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	Règlement 12(3)	Date limite pour être conforme 04 déc. 2025	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que dans un dossier d'un membre d'un personnel, la vérification auprès du développement social est expiré. Cette vérification doit être obtenue à toutes les 5 ans. La Mentore en Assurance de la Qualité observe que dans un dossier d'un membre d'un personnel, la vérification du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès des personnes vulnérables est expiré. Cette vérification doit être obtenue à toutes les 5 ans. Le membre du personnel est allé faire sa vérification au poste de police et est revenu avec sa vérification avant que la Mentore ne quitte les lieux. La Mentore en Assurance de la Qualité observe que dans un dossier d'un membre du personnel, la vérification auprès du ministère du Développement Social est aussi expiré. Cette vérification doit être obtenue à toutes les 5 ans. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pendant la période de repos afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.
La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les éléments suivants : - La routine quotidienne - L'orientation des enfants - Le lieu d'exploitation - La sécurité - L'aire de repos
Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les éléments de désignation. Le Plan d'amélioration de la

Commentaires généraux

qualité est à jour et tous les éducateurs admissibles sont en voie de compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

La Mentore en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec une l'administratrice et l'exploitante au sujet d'avoir des consentements signés par le parent si les enfants dorment plus que deux heures consécutives.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants se réveiller de la sieste et jouer dans l'espace de jeu intérieur Les enfants ont ensuite transitionné pour manger la collation de l'après-midi (boîte à dîner).

original signé par

Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 novembre 2025

Date

original signé par

Christine Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 novembre 2025

Date